



 **Alliance**
de l'industrie touristique
du Québec

2025
2028

**PLAN D'ACTION EN
TOURISME DURABLE**

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Ce plan vise à renforcer les pratiques organisationnelles de l'Alliance en matière de développement durable, en intégrant les principes de durabilité au cœur de ses processus décisionnels.

Le développement durable constitue un pilier central de la **vision stratégique** de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (Alliance). L'organisation s'est donc donné le défi d'obtenir une certification internationale en tourisme durable. Elle a ensuite obtenu, le 8 avril 2025, la **certification GreenStep** niveau Argent.



Au printemps 2025, l'Alliance a fait l'objet d'une évaluation complète de ses pratiques dans le domaine du développement durable par un évaluateur du plus important programme de certification de durabilité pour l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie en Amérique du Nord.

Ce processus exigeant a permis à l'Alliance de déterminer sa conformité aux critères reconnus, par le Conseil mondial du tourisme durable, qui s'avèrent alignés avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Au moment de l'annonce de l'obtention de la certification, l'Alliance a également reçu un rapport qui souligne ses points forts et ses axes d'amélioration afin qu'elle soit en mesure d'élaborer un plan d'action pour poursuivre sa démarche de développement durable.



PLAN D'ACTION EN TOURISME DURABLE 2025-2028

Afin d'élaborer son plan d'action, l'Alliance s'est dotée d'un comité interne en développement durable formé de dix personnes issues de différentes équipes. Voici sa composition :

Hermione Amalric

Déléguée France, Belgique, Suisse, développement des affaires et relations de presse

Auriane Bansillon

Chargée de projets développement durable

Josiane Beaupré

Gestionnaire produits touristiques de niche et média de performance

Geneviève Blouin

Conseillère stratégique en développement des affaires

Kim Cadieux

Gestionnaire projets partenaires

Joanie Caron

(Zoé Hould-Massicotte en remplacement)

Coordonnatrice aux communications

Sarah De Chevigny-Cohen

Chargée de projet – Mise en marché

Carmen Dindirica

Coordonnatrice marketing – Marketing de destination

Émilie Mabire

Conseillère en ressources humaines

Diane Villeneuve

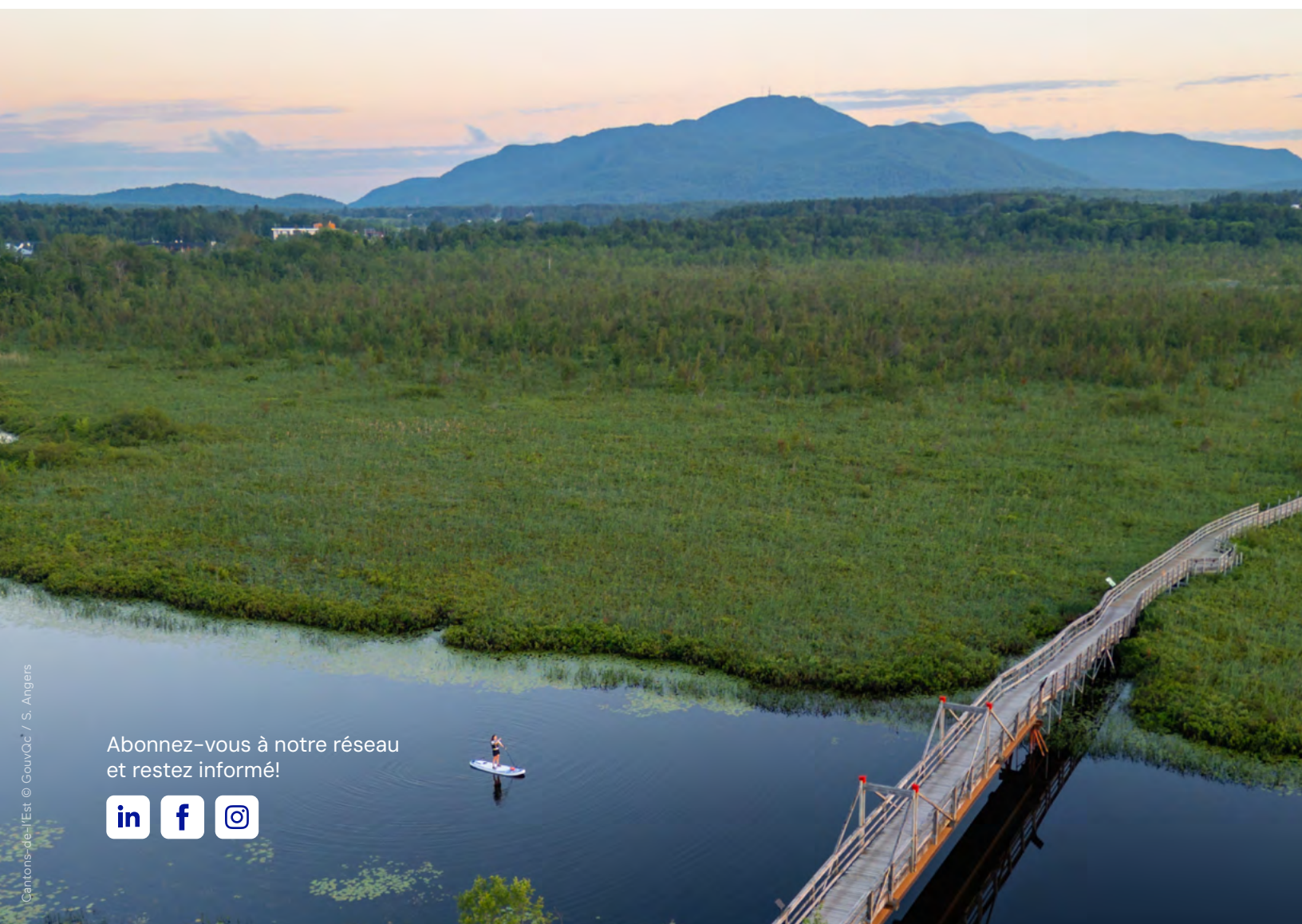
Gestionnaire aux événements

Les membres du comité ont identifié des actions prioritaires et mobilisatrices pour l'organisation, et ce, pour les trois prochaines années (2025-2028), période au terme de laquelle l'Alliance sera réévaluée afin de maintenir sa certification.

CONCLUSION

Plusieurs motivations organisationnelles nourrissent l'élaboration et la mise en œuvre des actions dans ce plan. En effet, en plus de vouloir réduire ses impacts sur le plan climatique et préserver la richesse du Québec, l'Alliance est convaincue des formidables leviers qu'offre une démarche organisationnelle en développement durable, à savoir :

- › **Valoriser la richesse humaine au sein de l'organisation**
- › **Développer les connaissances des équipiers en développement durable**
- › **Démontrer le leadership de l'Alliance au sein de l'industrie touristique en termes de bonnes pratiques organisationnelles**
- › **Renforcer la confiance et l'engagement de l'ensemble de ses parties prenantes**



Abonnez-vous à notre réseau
et restez informé!



PLAN D'ACTION EN TOURISME DURABLE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2025-2028 (ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE)			
OBJECTIFS DE DURABILITÉ	2025-2026	2026-2027	2027-2028
GESTION DE LA DURABILITÉ			
AMÉLIORER LE SYSTÈME DE GESTION DE LA DURABILITÉ.			
Disposer d'un système permanent de gestion de la durabilité.	- Déterminer un minimum d'un (1) objectif prioritaire à travailler par pilier de la durabilité (4) dans les plans d'action des années financières 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028. - Déterminer un minimum d'un (1) indicateur de progression pour chacune des actions prévues aux plans d'action. - Concevoir une structure de centralisation des données, puis assurer le suivi et favoriser l'amélioration des indicateurs de progression déterminés. - Définir une cible à atteindre d'ici avril 2028 (renouvellement de l'audit) pour chacun des quatre (4) piliers de la durabilité.	- Alimenter la structure de centralisation des données et assurer un suivi afin de favoriser l'atteinte des indicateurs de progression - À partir des indicateurs de progression déterminés, définir des indicateurs clés de performance en développement durable ainsi que des cibles pour l'organisation.	- Alimenter la structure de centralisation des données et assurer un suivi afin de favoriser l'atteinte des indicateurs de progression déterminés. - À partir des indicateurs de progression déterminés, définir des indicateurs clés de performance en développement durable ainsi que des cibles pour l'organisation.
Intégrer les domaines de durabilité suivants dans le système de gestion de l'organisation (vision/mission, engagement, objectifs ou suivi).	À maintenir		
Disposer d'un plan d'action écrit en matière de durabilité dans le système de gestion de l'organisation qui inclut les éléments suivants : actions environnementales, actions sociales, actions culturelles, actions en matière d'économie, actions en matière de santé, de sécurité et de risques, une/des personne(s) responsable(s) de chaque action et un calendrier pour l'ensemble de ces actions.	À maintenir		
S'assurer que l'organisation examine régulièrement ses progrès ou met à jour le plan d'action pour la durabilité à une fréquence mensuelle ou plus fréquemment.	Étapes de mise en œuvre similaires à l'action "Disposer d'un système permanent de gestion de la durabilité".	Étapes de mise en œuvre similaires à l'action "Disposer d'un système permanent de gestion de la durabilité".	Étapes de mise en œuvre similaires à l'action "Disposer d'un système permanent de gestion de la durabilité".
Consulter régulièrement des sources de conseils externes sur les mesures en matière de durabilité.	À maintenir		
MIEUX SE CONFORMER EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.			
S'assurer de la conformité de l'organisation avec toutes les lois et réglementations applicables en ayant un permis d'opération en règle.	À maintenir		
Effectuer un suivi en matière de santé, sécurité et risques.	À maintenir		
MIEUX ENGAGER LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.			
Soutenir et documenter l'engagement des membres de l'équipe dans le développement continu et la mise en œuvre des efforts en matière de durabilité.	- Constituer et animer le comité de travail, puis mettre en place un mécanisme pour supporter les équipes de ce comité interne et rendre compte de l'évolution de la mise en œuvre des actions. - Présenter aux membres de l'équipe les résultats de l'audit 2025, puis le plan d'action 2025-2028. - Obtenir une rétroaction des membres de l'équipe par rapport aux actions de l'Alliance en développement durable en proposant une question dans le sondage des membres de l'équipe (ou autre système de retour d'information).	- Animer le comité de travail, supporter les équipes de ce comité interne et rendre compte de l'évolution de la mise en œuvre des actions. - Présenter aux membres de l'équipe l'avancement de la mise en place des actions prévues au plan 2025-2026 et celles qui s'en viennent pour l'année 2026-2027. - Dévoiler les résultats de la question ajoutée au sondage et les utiliser comme point de départ et viser une amélioration des résultats obtenus pour les années subséquentes.	- Animer le comité de travail, supporter les équipes de ce comité interne et rendre compte de l'évolution de la mise en œuvre des actions. - Présenter aux membres de l'équipe l'avancement de la mise en place des actions prévues au plan 2026-2027 et celles qui s'en viennent pour l'année 2027-2028. - Dévoiler les résultats de la question ajoutée au sondage et les utiliser comme point de départ et viser une amélioration des résultats obtenus pour les années subséquentes.
Faire en sorte d'offrir périodiquement au personnel la possibilité de recevoir des certifications, une formation ou un apprentissage continu spécifiquement liés à la durabilité et à leurs rôles et responsabilités au sein de l'organisation.	À maintenir	- Identifier une formation sur les bases du développement durable. - Intégrer dans les processus cette formation annuellement (formation pour les nouveaux membres de l'équipe).	- Assurer un suivi des membres de l'équipe formés aux bases du développement durable. - Proposer une formation spécialisée par an à tous les membres de l'équipe.
Passer en revue et rendre compte de l'évolution des politiques, actions ou réalisations mises en place en matière de durabilité avec l'équipe (tendre vers tous les mois).	À maintenir		
Faire en sorte que le programme d'engagement/de formation des membres de l'équipe de l'organisation inclut les aspects de la durabilité suivants : environnemental, social ou communautaire, culturel ou patrimonial, économique/financier, qualité du service ou expérience, diversité et droits de la personne, gestion de la santé et de la sécurité, gestion du risque et de crise.	À maintenir		
ENGAGER LES CLIENTS			
Faire en sorte que l'organisation incite les clients à s'engager en matière de durabilité lorsqu'ils visitent des zones urbaines publiques, des zones naturelles, des lieux de culture vivante et des sites du patrimoine culturel (c'est-à-dire, en favorisant et en promouvant une sensibilisation et une interprétation de la culture locale, du patrimoine culturel et de l'environnement naturel ou en expliquant les comportements appropriés).	À maintenir		
S'engager à soutenir les clients dans les initiatives sur place, en matière de durabilité, et les pratiques de gestion environnementale au cours de leur expérience.	À maintenir		
Inclure dans le système de commentaires des clients de l'organisation des questions spécifiques liées aux pratiques en matière de durabilité et intégrer de bonnes pratiques basées sur ces commentaires.	Obtenir une rétroaction des membres, par rapport aux actions de l'Alliance en DD, en proposant une (1) question sur la durabilité dans le sondage annuel auprès des membres permanents associatifs.	- Communiquer les résultats de la question aux membres de l'Alliance. - Utiliser les résultats de la question ajoutée au sondage comme point de départ. - Viser une amélioration des résultats obtenus pour les années subséquentes.	- Communiquer les résultats de la question aux membres de l'Alliance. - Utiliser les résultats de la question ajoutée au sondage comme point de départ. - Viser une amélioration des résultats obtenus pour les années subséquentes.
ADAPTER LA COMMERCIALISATION ET LES COMMUNICATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.			
S'assurer que le matériel promotionnel et de promotion commerciale de l'Alliance est exact et transparent, c'est-à-dire qu'il décrit avec précision les expériences, les services ou les produits fournis dans les images, les commentaires et les descriptions publiés afin de ne pas promettre plus que ce qui peut être livré.	À maintenir	- Informier/former les membres de l'équipe aux spécificités de la mise à jour de la loi C.59 - Travailler des lignes de communication en matière de DD. Intégrer ce contenu dans la politique appropriée de l'Alliance - Développer des déclinaisons selon les besoins des différentes équipes (ex. : relations médias, associations touristiques, etc.). - Outils et former les membres de l'équipe de l'Alliance afin qu'ils soient en mesure de relayer/l'ajuster l'information dans le cadre de leur travail.	À maintenir
Suivre les performances en matière de durabilité, pour la promotion commerciale de l'organisation, sur le site Web ou sur d'autres supports.	- Mener deux (2) actions de communication pour annoncer l'obtention du grade argent 2025-2028 de la certification Greenstep par l'Alliance. - Établir un plan de communication pour promouvoir les actions et les performances de l'Alliance en matière de durabilité sur le site Web ou sur d'autres supports de promotion commerciale.	- Mettre en place les actions prévues au plan de communication de la démarche pour 2026-2027. - Rendre compte de l'avancement de la mise en place des actions prévues au plan d'action 2025-2026 dans les supports de promotion commerciale.	- Mettre en place les actions prévues au plan de communication de la démarche pour 2027-2028. - Rendre compte de l'avancement de la mise en place des actions prévues au plan d'action 2026-2027 dans nos supports de promotion commerciale.
Veiller à ce que la promotion commerciale et la promotion des revendications et des initiatives en matière de durabilité de l'organisation soient précises et transparentes.			
S'assurer que l'organisation rende compte de ses politiques, actions et performances en matière de durabilité au fil du temps aux parties prenantes et aux clients dans les supports pertinents.			
Promouvoir l'adhésion de l'organisation au programme de tourisme durable ou utiliser le logo de tourisme durable pour promouvoir la participation au programme sur les plateformes de l'Alliance.			
Se référer à la boîte à outils média du tourisme durable à des fins de publicité et de promotion commerciale.			
ADAPTER LES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.			
S'assurer de maintenir l'intégrité du cadre naturel et culturel lors de l'implantation, de la planification et de la conception des sites des bureaux, des activités ou des expériences.	À maintenir		
Utiliser des pratiques locales appropriées et durables dans la planification, la sélection, la construction ou la conception de l'emplacement ou du site de votre activité.	À maintenir		
FAVORISER LA GESTION DURABLE DE LA DESTINATION.			
Participer à la planification et aux réunions menées par une organisation de commercialisation de destination (DMO) locale, régionale, provinciale ou nationale.	À maintenir		
S'associer à des communautés locales, des ONG ou des organismes locaux pour la planification et la gestion d'activités concernant le tourisme durable vers votre destination.	À maintenir		
Participer activement à un groupe d'entreprises ou à une association liée à un (1) ou plusieurs aspects de la durabilité (culturel, économique, social, environnemental).	À maintenir		
Participer activement ou être membre d'une association touristique autochtone, au niveau local, provincial ou national pour apprendre et s'engager dans la communauté de tourisme autochtone ou pour vérifier les opérateurs de tourisme autochtones.	À maintenir		
IMPACTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES			
AMÉLIORER LE SOUTIEN DE L'ALLIANCE À LA COMMUNAUTÉ ET AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURE.			
Participer à des projets communautaires d'une des manières suivantes : bénévolat, dons en argent ou en nature, don de biens usagés ou inutilisés, partenariat avec des organisations communautaires, etc.).	- S'assurer que les dons de biens usagés ou inutilisés soient encouragés dans les politiques existantes de l'Alliance et structurer la manière dont ces dons pourraient être, le cas échéant, valorisés (ex. : compilation des reçus obtenus auprès des organismes de bienfaisance). - Informers les membres de l'équipe des ajustements apportés. - S'assurer que la réalisation de partenariats avec des organisations communautaires soit encouragée dans les documents et processus existants de l'Alliance et structurer la manière dont ces partenariats pourraient être, le cas échéant, valorisés (réseaux sociaux, preuve de participation à des activités de bénévolat, etc.). - Informers les membres de l'équipe des ajustements apportés. - S'impliquer dans au minimum un (1) projet communautaire.	- Encourager les membres de l'équipe à réaliser des dons de biens usagés ou inutilisés. - Réaliser au minimum un (1) don de bien usagés ou inutilisés. - Valoriser le ou les don(s) (réseaux sociaux, preuve de don, etc.). - Encourager les membres de l'équipe à réaliser des partenariats avec des organisations communautaires. - S'impliquer dans au minimum un (1) projet communautaire. - Valoriser le ou les partenariat(s) (réseaux sociaux, preuve de participation à des activités de bénévolat, etc.).	- Encourager les membres de l'équipe à réaliser des dons de biens usagés ou inutilisés. - Réaliser au minimum un (1) don de bien usagés ou inutilisés. - Valoriser le ou les don(s) (réseaux sociaux, preuve de don, etc.). - Encourager les membres de l'équipe à réaliser des partenariats avec des organisations communautaires. - S'impliquer dans au minimum un (1) projet communautaire. - Valoriser le ou les partenariat(s) (réseaux sociaux, preuve de participation à des activités de bénévolat, etc.).
Soutenir par le biais de contributions en espèces ou en nature, aux niveaux local et international, les types d'infrastructures et d'initiatives de développement social communautaire suivants : sensibilisation et formation, santé et assainissement, projets environnementaux (c'est-à-dire la lutte contre les effets du changement climatique, etc.).			
Encourager et promouvoir le soutien des clients pour les entreprises communautaires locales, les opportunités de bénévolat et de dons, et d'autres initiatives caritatives dans lesquelles l'organisation est impliquée.			
Suivre les impacts sur la communauté, qu'ils soient positifs ou négatifs.			
Veiller à ne pas affecter l'accès local aux moyens de subsistance, y compris l'utilisation des terres et des ressources aquatiques, les droits de passage, les transports et le logement pour les habitants du fait des activités commerciales.			
Veiller à ne pas compromettre la fourniture de services, tels que la nourriture, l'eau, l'énergie, les soins de santé, l'assainissement ou le transport vers les communautés voisines en raison des activités commerciales.	À maintenir		
Demander ou recevoir des commentaires des voisins (c'est-à-dire des entreprises ou des résidents à proximité des bureaux).	À maintenir		
ENCOURAGER L'EMPLOI LOCAL ET S'ASSURER DE RESPECTER LE DROIT DU TRAVAIL.			
Offrir des opportunités de formation et de sensibilisation internes ou externes pour le personnel, au-delà de l'intégration, afin d'améliorer leurs compétences, leurs connaissances, leur capacité de promotion, etc.	À maintenir		
Connaitre et suivre le pourcentage des membre de l'équipe de l'organisation issu de la communauté locale.	À maintenir		
Suivre le pourcentage des membres de l'équipe de direction de l'organisation issu de la communauté locale.	À maintenir		
Soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion dans les normes et pratiques d'emploi, pour prévenir la discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique, la religion, la diversité des capacités, etc.	Rédiger et intégrer une déclaration écrite affichée sur le site Web ou sur les offres d'emploi.	- Mettre à jour la politique DEI et la faire approuver par le conseil d'administration. - Former les membres de l'équipe et de la force de gestion sur la DEI.	À maintenir
Inclure dans les normes d'emploi ou dans la politique du travail de l'organisation les éléments suivants : prévention contre l'exploitation et le harcèlement commercial, sexuel ou de toute forme, égalité des chances, prévention contre le travail des enfants et le tourisme sexuel, identification des groupes exposés à la discrimination (c'est-à-dire les enfants, les adolescents, les femmes, les minorités et les autres groupes vulnérables), salaire minimalement décent pour tous les membres de l'équipe, soins de santé et sécurité sociale, environnement sûr et sécurisé pour les membres de l'équipe et les clients, diversité(non-discrimination, etc.).	À maintenir	- Identifier les groupes sous-représentés. - Recruter plus de personnes dans les groupes sous-représentés afin de favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'organisation.	À maintenir
FAVORISER LES PRODUITS ÉTHIQUES, ÉQUITABLES ET LOCAUX.			
Développer une politique d'achat documentée qui donne la priorité aux fournisseurs et aux produits écologiquement et socialement durables.	À maintenir		
Inclure dans la politique et intégrer dans les comportements d'achat de l'organisation les éléments suivants : - Sélection des fournisseurs ; - Produits et services du commerce équitable ou certification similaire ; - Certification de produits biologiques ou certification similaire ; - La priorité donnée aux achats locaux, y compris les biens ou produits cultivés localement ; - Biens d'équipement et matériaux de construction certifiés écologiques, y compris les équipements, les appareils, etc. - Analyse de la méthode et de l'origine de la culture/production en cas de non-disponibilité de produits ou de fournisseurs certifiés ; - Achat de biens réutilisables, consignables et recyclables ; - Achat de produits, de biens d'équipement et de matériaux de construction recyclés, remis à neuf ou usagés, etc.	À maintenir	- Adopter une procédure d'analyse de la méthode et de l'origine de la culture/production en cas de non-disponibilité de produits ou de fournisseurs certifiés pour assurer la préservation des principes de développement durable dans l'approvisionnement. Exemple : développer un arbre décisionnel (localisation, certification ...). - S'assurer de la présence de ces notions dans la politique d'approvisionnement responsable ou les intégrer et informer les membres de l'équipe des ajustements réalisés.	À maintenir
Réaliser un suivi du pourcentage des dépenses en biens et services effectués auprès de fournisseurs locaux (dans un rayon de 300 km).	À maintenir		
Connaitre le pourcentage des biens et services, durables ou d'origine durable, achetés par l'organisation, tel que certifié par un tiers ou une autre norme reconnue.	À maintenir		
Soutenir le développement et la vente de produits et services durables qui reflètent la nature, l'histoire et la culture locale.	À maintenir		

PLAN D'ACTION EN TOURISME DURABLE

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2025-2028 (ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE)			
OBJECTIFS DE DURABILITÉ	2025-2026	2026-2027	2027-2028
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ.			
Répondre aux exigences suivantes en matière d'accessibilité pour les personnes ayant diverses capacités (y compris physiques, sensorielles, cognitives et autres), c'est-à-dire que les documents sont disponibles en format audio, visuel ou autre : offre de sensibilisation/interprétation lors des visites ou sur place, impression de documents (par exemple : brochure, cartes de visite), site Web (niveau A des directives en matière d'accessibilité au contenu Web au minimum), manuels de formation et de sécurité des membre de l'équipe, système de retour d'information des clients, etc.	À maintenir	À maintenir	— Identifier les actions qui pourraient être entreprises ainsi que les supports de communication pour lesquels certains ajustements pourraient être réalisés. — Améliorer l'accessibilité de certains supports de communication.
Proposer des activités ou des services destinés aux personnes aux capacités diverses, le cas échéant.	À maintenir		
Informenr les clients et le personnel ayant des besoins divers du niveau d'accessibilité fourni (ou non).	À maintenir		
ASSURER UN SUIVI AU NIVEAU SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.			
Suivre la performance en matière de durabilité sociale de l'organisation sur les aspects suivants : impacts sur la communauté (ex. : dons de charité, impact ou satisfaction de la communauté à l'égard de votre organisation, etc.), impacts à l'international (ex. : dons de charité, impact, etc.), satisfaction des clients (ex. : retours d'information, taux de retour, etc.), statistiques sur les membre de l'équipe (ex. : salaire de subsistance, taux d'attrition, temps plein versus saisonnier), diversité des membre de l'équipe (ex. : statut socio-économique, origine ou appartenance ethnique, genre, âge, capacités diverses, etc.), etc.	À maintenir	— Utiliser la plateforme Folks pour recueillir les statistiques et mettre en place un suivi.	À maintenir
Effectuer un suivi de la performance en matière de durabilité économique sur les aspects suivants : pourcentage des achats effectués auprès de fournisseurs locaux (définis comme des fournisseurs privés dont le siège social se trouve à moins de 300 km de votre emplacement), pourcentage des achats effectués auprès de fournisseurs durables (c'est-à-dire, les fournisseurs qui ont une certification ou un classement en matière de durabilité reconnus), pourcentage du personnel issu de la communauté locale, etc.	À maintenir		
INTERACTIONS NATURELLES ET CULTURELLES			
AMÉLIORER LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL.			
Contribuer à protéger, préserver et mettre en valeur les sites, les traditions et les communautés d'importance culturelle, historique, archéologique et spirituelle.	À maintenir	À maintenir	— Faire connaître le code Sans Trace Canada et ses 7 principes.
Contribuer à la protection et à la promotion de la culture et du patrimoine autochtones traditionnels et contemporains.	À maintenir		
Contribuer à la protection et à la promotion d'autres cultures, patrimoines et artefacts locaux traditionnels et contemporains.	À maintenir		
Respecter les lois locales et internationales concernant l'exposition, le commerce et la vente d'artefacts historiques et archéologiques.	À maintenir		
Veiller à ne pas entraver l'accès des résidents locaux aux propriétés, sites et traditions locales d'importance historique, archéologique, culturelle et spirituelle.	À maintenir		
Effectuer un suivi de la performance de la durabilité culturelle.	À maintenir		
AMÉLIORER LA PRÉSERVATION LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES PAYSAGES.			
Soutenir et contribuer à la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des paysages.	À maintenir		
Prévenir la propagation des espèces envahissantes.	À maintenir		
Gérer les interactions des clients avec la faune, afin de réduire l'importance des effets néfastes sur les animaux et d'assurer la sécurité des clients.	À maintenir	— Faire intervenir un expert lors de la Table des responsables en développement durable de l'Alliance sur l'impact des activités touristiques sur la faune.	À maintenir
S'assurer que toute reproduction, toute vente ou tout commerce d'espèces sauvages (c'est-à-dire la chasse et la pêche) est effectuée(e) de manière durable et en conformité avec les exigences en matière de licences et de réglementations locales et internationales.	À maintenir		
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX			
RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE.			
Prendre des mesures pour économiser l'énergie (électricité, gaz naturel, diesel, essence, mazout domestique, propane, etc.).	— Intégrer le volet économies d'énergie à la politique d'approvisionnement responsable. — S'outiller pour une meilleure efficacité énergétique. — Faire un suivi des consommations énergétiques des deux bureaux. — Former et sensibiliser les membres de l'équipe.	À maintenir	À maintenir
Maximiser la couverture des besoins en énergie et en carburant par des ressources renouvelables.	À maintenir		
Maximiser le pourcentage de l'éclairage à LED installé dans les locaux.	À maintenir		
Maximiser le pourcentage de l'éclairage, du chauffage et de la climatisation contrôlés par des capteurs ou des commandes tels que des thermostats programmables, des minuteries ou des détecteurs de mouvements.	À maintenir	À maintenir	— Réaliser un inventaire et estimer la faisabilité. — Faire les modifications des capteurs et ou des commandes si besoin.
Maximiser le pourcentage d'appareils et d'équipements dans les locaux certifiés Energy Star ou autrement éco-certifiés.	À maintenir		
Surveiller la consommation d'énergie et de carburant idéalement tous les mois.	À maintenir		
MIEUX PRÉSERVER L'EAU.			
Assurer un approvisionnement en eau sûr et durable qui n'affecte pas négativement les flux naturels et les écosystèmes locaux.	À maintenir		
Identifier ou évaluer les risques liés à l'eau, soit directement par l'intermédiaire de l'organisation, soit indirectement par l'intermédiaire du fournisseur d'eau, d'un ou de plusieurs organismes gouvernementaux ou d'une autre organisation qui supervise l'approvisionnement en eau et évalue les risques liés à l'eau.	À maintenir		
Prendre des mesures pour préserver l'eau.	À maintenir		
Surveiller, idéalement tous les mois, la consommation d'eau de l'organisation.	À maintenir		
Installer ou favoriser l'installation d'équipements de préservation de l'eau.	— Identifier l'emplacement des robinets dans les bureaux de Laval et Québec. — Intégrer cette tâche dans un appel de service à venir. — Coordonner l'installation. — Inventorier les appareils utilisant un débit faible dans les bureaux de Laval et Québec. — Intégrer ce volet à la politique d'approvisionnement responsable.	À maintenir	À maintenir
Viser un pourcentage élevé d'équipements consommateurs d'eau à faible débit (c'est-à-dire, les robinets, les toilettes, les appareils électroménagers, etc.).	À maintenir	— Assurer un suivi.	À maintenir
RÉDUIRE L'IMPORTANCE DE LA POLLUTION			
Réduire les déchets solides en amont (c'est-à-dire, réduire les matériaux utilisés).	À maintenir		
Réduire les déchets solides en aval (c'est-à-dire, détourner les déchets de manière efficace et appropriée).	À maintenir	— Étudier la faisabilité de mettre en place le tri des matières organiques dans les bureaux. — Mettre en place le tri. — Informer par un affichage et sensibiliser les membres de l'équipe. — S'assurer que le don à des organisations caritatives de matériel inutilisé comme des matelas, des serviettes, des meubles, des articles de toilette, etc. soit présent dans les politiques de l'Alliance.	— S'assurer que le tri des déchets solides (consigne, recyclage, résidus alimentaires, déchets dangereux, etc.) soit opérationnel dans les deux bureaux. — S'assurer que les membres de l'équipe disposent d'un affichage clair et soient formés sur la gestion des déchets.
Réalisation d'un audit des déchets au cours des trois dernières années pour quantifier les flux de déchets solides, y compris les déchets alimentaires.	À maintenir	— Identifier et quantifier les déchets solides produits et identifier des pistes de réduction de ces derniers.	À maintenir
S'assurer que les déchets résiduels n'ont pas d'effets néfastes sur l'environnement ou la population locale.	À maintenir	— S'assurer que des contenants soient à disposition et qu'une procédure est en place pour assurer un maintien des systèmes de tri au sein des bureaux. — Informer et sensibiliser les membres de l'équipe.	À maintenir
Garantir la manipulation, l'utilisation et le stockage appropriés des substances dangereuses.	À maintenir		
AGIR SUR LES DÉCHETS SOLIDES (RÉDUCTION, MESURE, ETC.).			
S'assurer que les eaux usées, pluviales ou grises sont traitées, rejetées ou réutilisées en toute sécurité, sans aucun effet néfaste sur la population locale ou l'environnement.	À maintenir		
Prendre des mesures pour éviter ou réduire l'importance de la pollution de l'eau, de l'air et du sol par des substances dangereuses (c'est-à-dire, par des substitutions de produits ou d'autres méthodes).	À maintenir		
Fournir des informations, au personnel et aux clients, sur les choix d'activités et de transport respectueux du climat.	À maintenir		
Proposer, promouvoir ou encourager les transports respectueux du climat auprès du personnel et des clients.	À maintenir		
Disposer d'une politique de moteur éteint à l'arrêt et d'une signalétique pour le personnel, les clients et les fournisseurs.	À maintenir		
Faire appel à des fournisseurs qui utilisent des moyens de transport respectueux du climat.	À maintenir		
Identifier et calculer son empreinte carbone, y compris les émissions importantes de gaz à effet de serre provenant de sources de portée 1, 2 et 3.	Évaluer les impacts carbone des activités de l'Alliance. — Répertorier les firmes qui réalisent des bilans carbone. — Demander des soumissions. — Conclure une entente en vue de l'année 2026-2027. — Préparer les membres de l'équipe aux futures demandes de collecte d'informations dès la fin de 2025-2026.	— Réaliser un bilan carbone. — Informer les membres de l'équipe et identifier les actions permettant de réduire les impacts en matière de GES.	— Déterminer des cibles de progression. — Mettre en place des actions en vue de réduire les impacts.
Prendre des mesures pour réduire ou compenser l'empreinte carbone de l'organisation.	À maintenir	— Encourager la location de véhicules électriques et/ou à modèle compact dans la politique des déplacements plutôt que des berlines ou VUS afin de limiter les émissions de GES émises lors des déplacements.	— Évaluer l'option de la compensation carbone dans le cadre des événements.
Prendre des mesures pour les polluants, si concernés, pour en réduire l'importance.	À maintenir		
MIEUX SUIVRE LES IMPACTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.			
Suivre la performance en matière de durabilité environnementale.	À maintenir	— Identifier les indicateurs d'impacts pertinents à suivre ainsi que les données disponibles. — Amorcer un suivi des indicateurs d'impacts.	— Assurer un suivi des indicateurs d'impacts sélectionnés. — Identifier des cibles et actions qui permettront de s'améliorer.